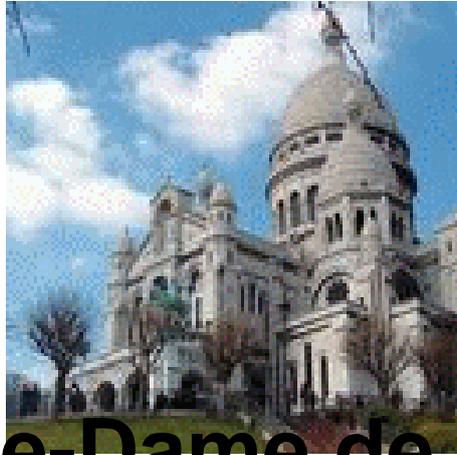


<http://pelerinagesdefrance.fr/spip.php?article4533>



Notre-Dame de Paris

- Pèlerinages à Notre-Dame - Notre-Dame de Paris -



Date de mise en ligne : lundi 11 novembre 2024

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

Pèlerinage à Notre-Dame de Paris Le 15 novembre 2024

La Vierge miraculée de Notre-Dame retrouve la cathédrale le 15 novembre 2024.

La célèbre Vierge à l'Enfant de Notre-Dame retrouvera son emplacement au cœur de Notre-Dame de Paris le 15 novembre 2024, après une neuvaine. Cette statue a gagné une nouvelle aura depuis l'incendie de la cathédrale.

La célèbre statue de Notre-Dame de Paris s'apprête à retrouver sa cathédrale. Celle qui est aussi appelée la « Vierge du pilier » ou sobrement « Notre Dame de Paris », reprendra sa place le 15 novembre 2024. Installée à Saint-Germain-l'Auxerrois depuis l'incendie de 2019 duquel elle a miraculeusement réchappé, elle doit quitter l'église en fin de journée, dans un camion, sous haute protection.

Pour l'accompagner, une procession ouverte à tous est prévue à partir de 18 heures entre l'église qui l'hébergeait à titre provisoire et le parvis de Notre-Dame. Elle sera suivie d'une veillée animée par le pèlerinage des Pierre vivantes, mené par de jeunes catholiques après l'incendie pour faire vivre la dimension spirituelle de la cathédrale le temps du chantier. Le diocèse de Paris avait dans un premier temps imaginé une procession dans la capitale pour associer toute la ville à cet événement. Une idée impossible à concrétiser au regard de la fragilité et de la valeur inestimable de la statue du XIVe siècle (qui ne peut être assurée par aucune société).

À la place, la réplique de la statue, placée sur le parvis depuis juin 2020, circulera dans 16 lieux du diocèse durant neuf jours.

Site source

[la vie](#)

Prions aussi pour que soient réinstallés les vitraux en place avant l'incendie et que de nouveaux vitraux ne nous soient pas imposés. Notre-Dame de Paris doit rester un lieu de culte catholique et de prières, ce n'est pas un musée. Prions aussi pour que ne soit pas imposé par l'Etat un péage à l'entrée, au surplus contraire à la loi de 1905.

Guy Barrey